

Analyse de la résistance des ménages dans la ville de Bukavu au Sud-Kivu/RD Congo à la délocalisation des sites impropres et/ou victimes des catastrophes naturelles

[Analysis of household resistance in the city of Bukavu, South Kivu/DR Congo, to relocation from unsuitable sites and/or sites affected by natural disasters]

Jean-Pierre Cirimwami Kashangabuye¹, Daniel Zihindula Kurhorhwa¹, and Samuel Ntonga Katabe²

¹Enseignant à l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu, RD Congo

²Chercheur indépendant, Licencié en Développement Rural à l'ISDR Bukavu, RD Congo

Copyright © 2026 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The city of Bukavu is exposed to various types of natural disasters. The intensity, frequency, and damage caused by these disasters sometimes lead state authorities to relocate affected households. Despite the recurring natural disasters and the relocation measures implemented by the state, the population resists relocation and continues to build on these high-risk sites. This study, conducted using a quantitative approach, surveyed 171 people at 38 high-risk sites. The results were as follows: 98% of victims had not been consulted beforehand regarding relocation; 98% stated that the new relocation sites lacked adequate basic infrastructure; 79% of victims cited attachment to their place of residence and/or origin; and 75% cited fear of losing their cultural identity. The consequences of resistance include accidents related to damaged infrastructure, loss of livelihoods, potential land disputes and legal litigation due to illegal occupation of others' land, increased risk of disease, and decreased local economic activity. There are also risks to the rights and legal security of residents. Solutions to reduce population resistance to relocation include guaranteeing employment opportunities, priority access to health and education services in the new location, providing adequate housing in the new location, financial compensation for losses incurred during relocation, and successfully raising public awareness of the risks involved.

KEYWORDS: household resistance to relocation, unsuitable sites for construction, disaster-affected sites, consequences of resistance to relocation, resilience measures.

RESUME: La ville de Bukavu est exposée à des catastrophes naturelles de différentes natures. L'intensité, la fréquence et les dégâts de ces catastrophes poussent par moment les autorités étatiques à décider de délocaliser les ménages victimes. En dépit des catastrophes naturelles récurrentes et les mesures de délocalisation prises par l'État, la population résiste à la délocalisation et continuent de construire sur ces sites à risques. Cette étude a été menée dans une approche quantitative auprès de 171 personnes sur 38 sites à haut risque. Elle a abouti aux résultats suivants: 98% des victimes n'avait pas été consulté au préalable pour la délocalisation; 98% ont affirmé que les nouveaux sites de relocalisation ne sont pas suffisamment équipés en termes d'infrastructures de base; l'attachement au lieu de résidence et/ou d'origine a été retenu par 79% des victimes. La crainte d'une perte d'identité culturelle a été retenue par 75% des victimes. Les retombées de la résistance sont les accidents liés aux infrastructures endommagées, une perte de moyens de subsistance, des possibles conflits fonciers et litiges juridiques en raison d'occupation illégale des terrains d'autrui; l'augmentation des risques de maladies, la diminution des activités économiques locales. Il y a des risques de mise en danger des droits et de la sécurité juridique des résidents. Les pistes de solutions pour réduire la résistance des populations à la délocalisation sont la garantie d'opportunités d'emplois, l'accès prioritaire aux services de santé et d'éducation dans le nouvel endroit, l'offre d'un logement adéquat dans le nouvel endroit, la compensation financière pour les pertes subies lors de la délocalisation et la sensibilisation réussie de la population aux risques encourus.

MOTS-CLEFS: résistance des ménages à la délocalisation, sites impropres à la construction, sites victimes des catastrophes, conséquences de la résistance à la délocalisation, mesures résilientes.

1 INTRODUCTION

La catastrophe naturelle est la conséquence de la co-présence sur un même espace de deux réalités: d'une part la présence d'habitat, de routes ou d'autres activités humaines, et d'autre part l'existence sur ce même espace d'un danger naturel, qu'il soit dû à la présence d'une rivière, d'un volcan, de terrains instables, d'un couloir à averse [1] ou d'un incendie.

Les catastrophes surviennent dans le monde entier. Elles ne connaissent pas des frontières administratives. Toutefois, certains pays ont souffert de manière disproportionnée [2].

Au cours de ces deux dernières décennies (2000-2019), plus de quatre milliards de personnes ont été affectées par les catastrophes à travers le monde et plus de 1,2 million de personnes ont perdu la vie [3]. En même temps, le nombre et l'ampleur de ces catastrophes sont en augmentation [4], [5].

En Afrique, près de 35 millions de personnes, soit 13 % de la population, ont été victimes des catastrophes naturelles entre 2000 et 2001. Et les statistiques révèlent une hausse de 25 catastrophes en moyenne chaque année sur le continent [6]

Bukavu, Chef-lieu de la province du Sud-Kivu en République démocratique du Congo, est confrontée à des sinistres récurrents qui mettent en péril la vie des habitants [7]. Il en résulte une très grande vulnérabilité aux inondations, glissements de terrain, incendies et autres catastrophes naturelles. De plus, les sols sont fragilisés par de fortes densités ou des infiltrations permanentes liées aux éboulements des eaux usées non canalisées. Suite aux constructions sur des sites à risque et l'utilisation du matériaux de construction non adapté à la ville de Bukavu présentant un relief à pente élevée, l'essor démographique croissant, la nature du sol et au manque de rigueur de la part des certains acteurs étatiques lors de l'octroi des parcelles, des catastrophes surviennent dans la ville causant des dégâts matériels, humains et environnementaux énormes [8].

Malgré les interdictions des autorités politico-administratives, l'arrêté n°401/BUR/M.BKV/005//2009 du 06/07/2009 portant démolition de toutes les constructions anarchiques sur les domaines publics n'a pas eu des véritables mesures d'accompagnement [9].

Dans la nuit du 30 juin au 01 juillet 2019, il s'est produit un incendie dans l'avenue «Camp Zaire» situé dans la commune de Kadutu. Après une évaluation des dégâts, un nombre de 211 maisons complètement calcinées et 107 maisons détruites partiellement ce qui a donné un total de 492 ménages sans abris soit 211 propriétaires de maisons et 281 ménages locataires¹ [10].

En date du 29 Janvier 2020 au cours de la première réunion extraordinaire du Conseil des Ministres provinciaux, le Gouverneur de Province a fustigé le comportement de certains habitants qui continuent à résister de quitter les sites impropres à la construction qui présentent le danger, en conséquence, une commission ad hoc a été déjà à pied d'œuvre pour visiter tous les sites à haut risque et délocaliser par force les habitants [11].

Le gouvernement provincial du Sud-Kivu a formellement interdit toute nouvelle reconstruction sur les sites ayant connu des incendies ou éboulements. Dans un communiqué publié mardi 28 septembre, le gouvernement provincial justifie sa décision par la recrudescence des incendies et éboulements dans la ville. Le dernier cas d'incendie date du lundi 27 septembre 2021 dans la commune de Kadutu, faisant plus de 120 maisons consumées. A cet effet, il annonce la mise en place d'une commission ad hoc devant identifier les ménages à déplacer, mais aussi l'évacuation de toutes les victimes des incendies des sites impropres à la construction et ceux à haut risque (Radio.net, 2021) [12].

A la suite d'un éboulement du terrain qui s'est produit le 15/04/2022 dans l'avenue Murhundu du quartier Nyakaliba faisant 9 morts et 5 cinq maisons engloutis, l'élue de Bukavu, Didier Okito Lutundula, a préconisé la délocalisation de tous les habitants occupant le site à risque de Murhundu dans le quartier Nyakaliba ainsi que ceux de tous les autres sites impropres à la construction de la ville de Bukavu afin que des drames de ce genre ne répètent plus dans cette ville [12].

En date du 25/04/2022 après un éboulement survenu à la colline surplombant le Lycée Wima, faisant 8 morts et plusieurs pertes matérielles sur ce site, le gouverneur de province du Sud-Kivu avait accordé un ultimatum d'un mois. En date du 06/09/2022, le bureau urbain de la société civile forces vives de Bukavu regrette de constater une réinstallation de la population sur le même site. Il a fait appel au ministre en charge de l'urbanisme et habitat à s'impliquer urgemment pour délocaliser des personnes vivant sur des sites impropres à la construction dans la ville de Bukavu pour prévenir les dangers humains et matériels qui peuvent surgir en cette saison pluvieuse [13].

Entre mai et juin 2023, une centaine de maisons ont été calcinées à Cimpunda à Kadutu, près de mille maisons brûlées sur l'avenue Camp Zaire, et une vingtaine de maisons parties en fumée à Irambo et sur l'avenue Kibombo². L'année 2024 a enregistré un score très élevé en termes d'incendies en cours de documentation.

¹ www.caritasdeveloppmentbukavu.org, 2019

² <https://www.radiookapi.net/2023/06/13/actualite/societe/bukavu-le-manque-durbanisation-de-certaines-communes-accroît-le-risque>, 2023

Ainsi, l'organisation « Congo Witness » [14] dans son article finit par recommander au gouvernement provincial et ou national de créer de nouveaux lotissements ou alors valoriser ceux de Nyantende et de Kashusha dans le territoire de Kabare.

En dépit des catastrophes récurrentes et mesures de délocalisation prises par l'État, les ménages victimes résistent à la délocalisation et continuent de construire sur des sites certifiés d'impropres à la construction.

Cette étude s'est fixé trois objectifs:

- Déterminer les facteurs de résistance des ménages à la délocalisation des sites impropres victimes des catastrophes naturelles dans la ville de Bukavu.
- Evaluer les retombées de la résistance des ménages dans la ville de Bukavu à la délocalisation des sites impropres victimes des catastrophes naturelles;
- Proposer des solutions concrètes pour surmonter la résistance des ménages à la délocalisation qui peuvent être mises en œuvre pour assurer la sécurité et le bien-être des personnes touchées par les catastrophes naturelles à Bukavu.

La présente étude s'appuie sur la théorie de Léa Sébastien: « *Théorie de l'attachement au lieu* ». Cette théorie postule que les individus développent des attachements émotionnels et affectifs à leur lieu de résidence. Ces attachements peuvent rendre difficile la séparation d'un lieu, même dans des conditions dangereuses. Il conceptualise l'attachement au lieu sous deux dimensions: *les aspects sociaux et les aspects spatiaux*.

2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

2.1 PRÉSENTATION DU MILIEU D'ÉTUDE

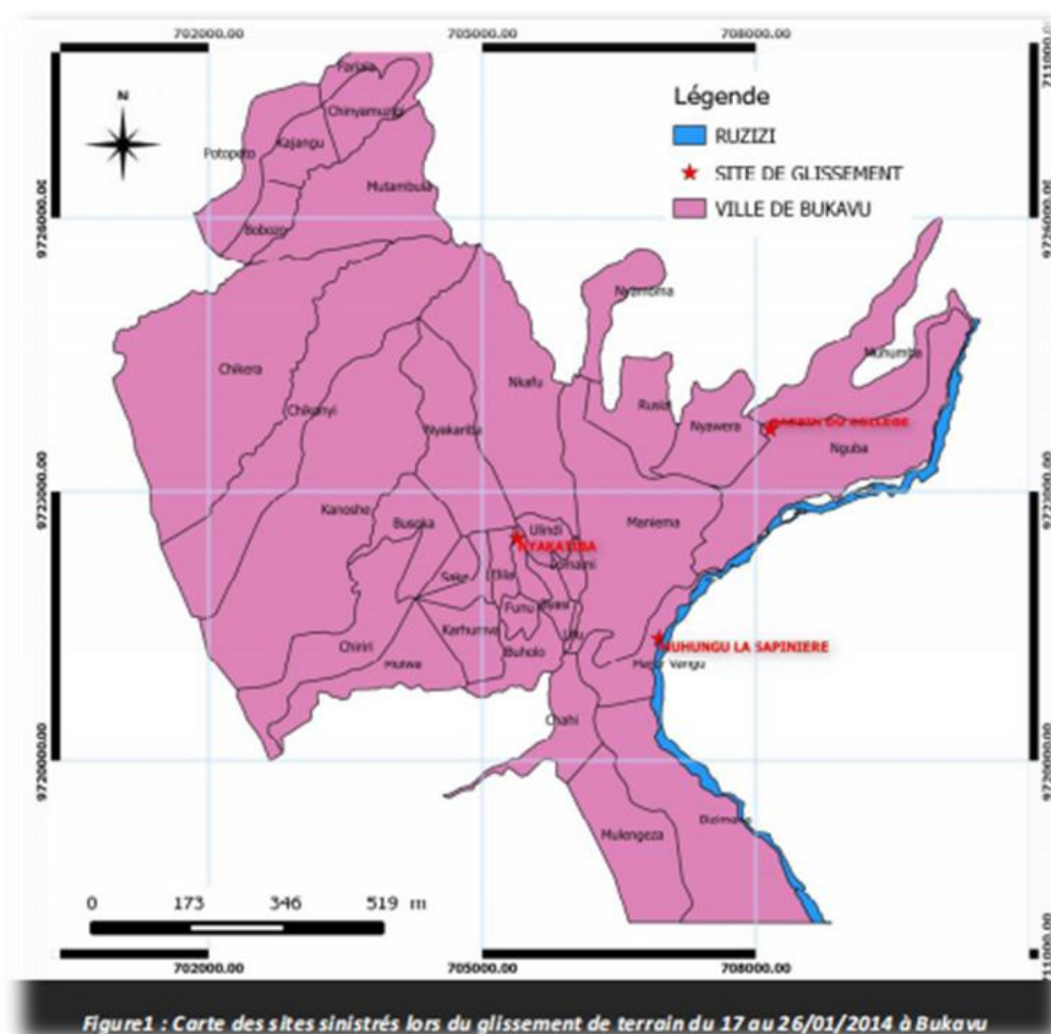


Fig. 1. Carte de la ville de Bukavu

2.2 MÉTHODOLOGIE

Pour collecter les données quantitatives sur les facteurs de résistance des populations affectées par des catastrophes naturelles et ayant fait face à une délocalisation, l'enquête a été faite auprès des ménages habitant les sites à haut risque qui suivent: Ampire, Bizimana Centre, Bourgignon, Buholo 4 Salongo, Busoka, Camp Zaïre, Cheche, Dr Luruma, Funu, Kawa, Giamba, Igoki, Kabwakasirhe, Kadurhu, Kahuzi, Kajangu, Kalengera, Kamagama, Kasali, Kazaroho, Kazingo, Limanga, Lufu, Lugohwa, Luziba, Mahikoke, Maria-Kachelewa, Mpwempwe, Mugaba, Muhanzi-Cliniques, Mulengeza, Nyakavogo, Nyakishe, Nyamugo, Nyamulagira, Près de la Paroisse Cah, Rukumbuka et Wesha Carrière. L'enquête s'est déroulée au deuxième semestre 2025. Ces sites ont été choisis en fonction des catastrophes qui s'y sont produites sur le lieu et d'autres selon qu'ils présentent la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique dont les effets peuvent mettre en danger un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et des impacts négatifs sur l'environnement, dépassant les capacités de réaction de la population.

L'étude a fait recours à un échantillonnage aléatoire stratifié de 171 personnes. L'outil de collecte des données a été un questionnaire complété sur l'application Kobocollect. La "taille de l'échantillon" a été calculée comme suit:

$$n = \frac{t^2 pq}{e^2} = \frac{1,96^2 \cdot 0,2 \cdot 0,8}{0,06^2} = \frac{0,614656}{0,0036} = 171 \text{ personnes}$$

Avec :

n= taille de l'échantillon

t= coefficient de marge de déduit du taux de confiance qui est 1,98

p: proportion (connue ou supposée, estimée) des éléments de la population-mère qui présentent une propriété donnée qui a comme valeur 0,2

q=1-P: probabilité d'échec ou probabilité de réalisation négative, sa valeur est de 0,8

e: marge d'erreur, sa valeur ici est de 0,06

Des observations sur le terrain ont été faites afin de comprendre les dynamiques sociales, culturelles, économiques et politiques qui influencent les résistances à la délocalisation.

3 RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

3.1 LES FACTEURS DE RÉSISTANCE DES MÉNAGES DANS LA VILLE DE BUKAVU À LA DÉLOCALISATION DES SITES IMPROPRES VICTIMES DES CATASTROPHES NATURELLES

Les principaux facteurs sont d'ordre politique, économique, socioculturel. Comprendre ces facteurs est essentiel pour développer des approches efficaces qui tiennent compte des préoccupations et des besoins des populations concernées.

3.1.1 FACTEURS D'ORDRE POLITIQUE

Les décisions politiques et les politiques publiques en matière de délocalisation jouent un rôle clé dans l'acceptation ou le rejet des mesures de délocalisation par les ménages. L'efficacité et la transparence du processus décisionnel, la consultation de la population pour la délocalisation ainsi que la confiance que les ménages accordent aux autorités politiques, influencent leur résistance face à la délocalisation. A ces facteurs, il y a lieu d'y ajouter le recours à la force par les institutions étatiques en charge.

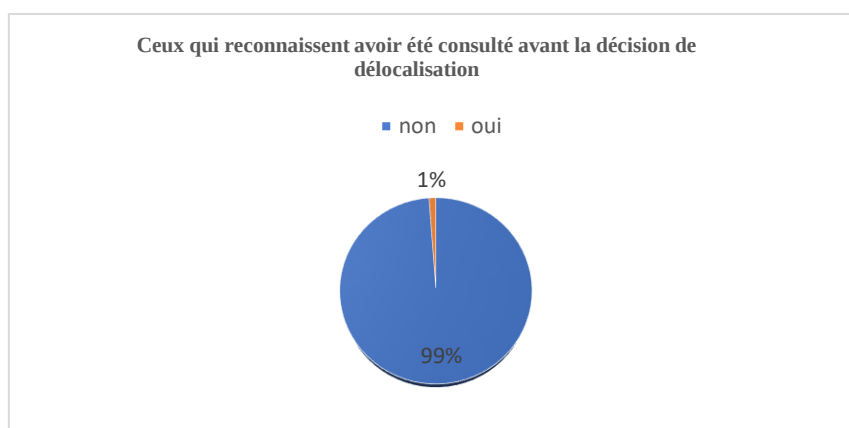


Fig. 2. Consultés avant décision délocalisation

Il ressort de ce tableau, 99% de nos enquêtés disent n'avoir pas été consultés par les autorités pour la délocalisation. Par contre 1% affirme avoir été consulté par les autorités locales. Il s'agit de quelques leaders politiques et de la société civile.

3.1.2 FACTEURS D'ORDRE CULTUREL

Les croyances, les normes et les valeurs culturelles jouent un rôle important dans l'attachement des ménages à leur lieu de résidence. Certains groupes culturels ont des liens étroits avec leur environnement naturel, ce qui les rend réticents à quitter leur habitat habituel même en cas de risques naturels importants. De plus, les traditions sociales et familiales, ainsi que le manque de sensibilisation ou de compréhension des enjeux liés à la délocalisation, contribuent également à la résistance des ménages face à cette mesure.

Tableau 1. Préférence de rester après catastrophe selon le sexe

		Préférence de rester après catastrophe		Total
		Être déplacé vers un autre endroit plus sûr	Rester dans le lieu de résidence actuel	
Sexe	Féminin	20	74	94
	Masculin	16	61	77
Total		36	135	171

Les données issues de ce tableau montrent que 21% d'enquêtés de sexe féminin, veulent être déplacés vers un autre endroit plus sûr que leur lieu actuel contre 20,8% d'enquêtés de sexe masculin. Par contre, 79% d'enquêtés de sexe féminin préfèrent rester dans le lieu de résidence actuelle malgré le danger encouru contre 78,2% de sexe masculin. Il est possible de conclure que les avis des hommes et des femmes sont les mêmes par rapport à cette question.

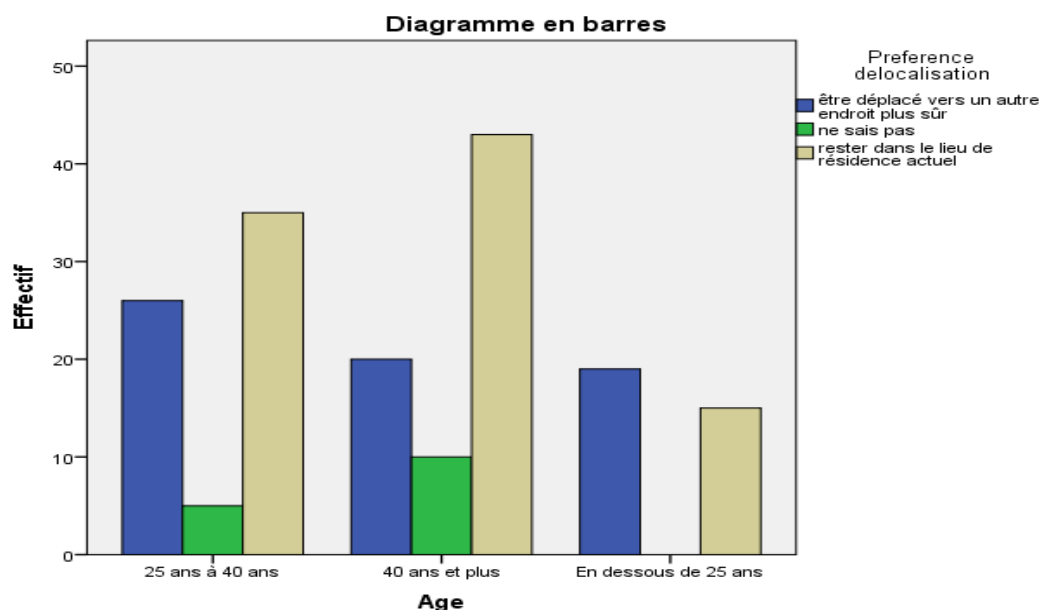


Fig. 3. Les préférences de rester après catastrophe selon les tranches d'âge

Il ressort que 19,3% d'enquêtés dont l'âge varie entre 41 ans et plus veulent être déplacés vers un autre endroit plus sûr que leur lieu actuel après une catastrophe, suivi de 25% des victimes d'un âge de 25 à 40 ans et enfin 18% des enquêtés dont l'âge est en dessous de 25 ans. Par contre 80,7% d'enquêtés de 41 ans et plus, suivi de 75% d'un âge de 25 à 40 ans et 82% d'un âge inférieur à 25 ans préfèrent rester dans le lieu de résidence actuelle malgré le danger encouru.

Tableau 2. Attachement au lieu de résidence suivant le sexe

		Attachement à la résidence à Bukavu		Total
		Non	Oui	
Sexe	Féminin	30	64	94
	Masculin	24	53	77
Total		54	117	171

Il ressort que 32% d'enquêtés de sexe féminin et 31% de sexe masculin disent ne pas être attachés au milieu de résidence. En outre 68% d'enquêtés de sexe féminin contre 69% de sexe masculin sont plus attachés à leur milieu de résidence. A ce sujet également, les femmes ont les mêmes avis que les hommes.

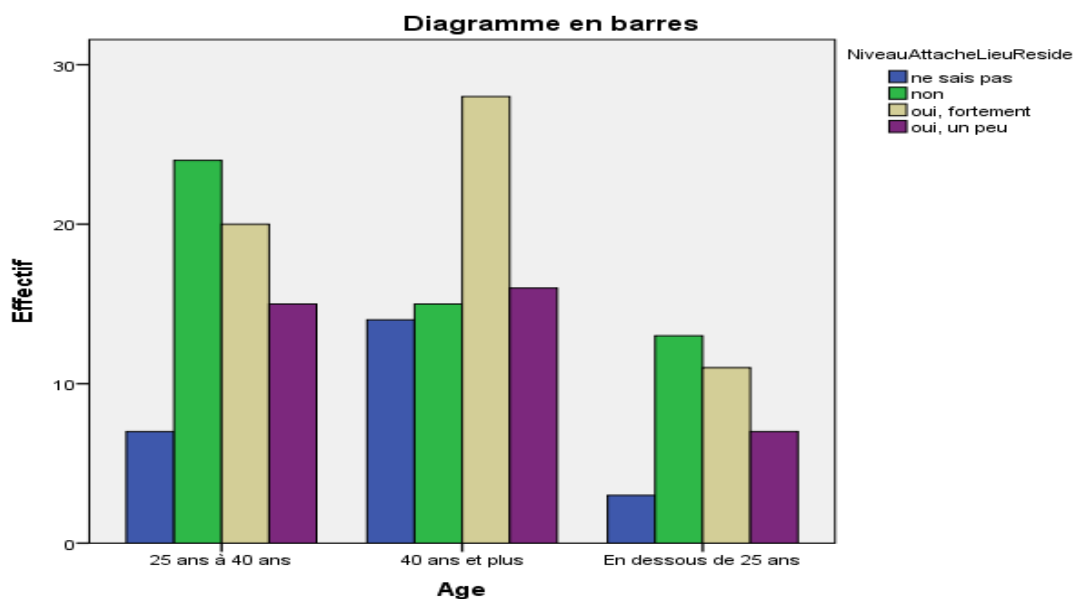


Fig. 4. Le niveau d'attachement au lieu de résidence selon les tranches d'âge

De la figure 3, nous remarquons que 27,7% de nos enquêtés dont l'âge varie entre 41 ans au-delà; 32,7% d'enquêtés de 25 à 40 ans et 39% de moins de 25 ans ne sont pas attachés à leur résidence actuelle. Par contre 72,3% d'enquêtés dont l'âge varie entre 41 ans et plus; 67,3% dont l'âge varie entre 25 à 40 ans et 61% ayant moins de 25 ans se disent être attachés au milieu. L'attachement au lieu de résidence, même après une catastrophe l'emporte sur le non attachement.

Tableau 3. Peur de perdre les liens sociaux et communautaires suivant les tranches d'âge

		Peur perte liens		Total
		Non	Oui	
Tranche d'âge	41 ans et plus	23	60	83
	De 25 ans à 40 ans	12	43	55
	En dessous de 25 ans	15	18	33
Total		50	121	171

Il ressort que 28% d'enquêtés dont l'âge varie entre 41 ans et plus, 22% de 25 à 40 ans et 45% de moins de 25 ans disent ne pas avoir peur de perdre les liens sociaux et communautaires qui leur attachent à ce milieu. La plupart de fois, des locataires. En contradiction avec 72% d'enquêtés de 41 ans et plus, ceux de 25 à 40 ans représentant 78% et 55% de ceux dont l'âge est en dessous de 25 ans qui ont affirmé avoir peur de perdre les liens sociaux et communautaires qui les attachent à leurs sites une fois délocalisés à la suite d'une catastrophe.

Tableau 4. Crainte de perdre l'identité suivant le sexe

Sexe	Crainte perte identité		Total
	Non	Oui	
Féminin	26	68	94
Masculin	17	60	77
Total	43	128	171

Sur 100% d'enquêtés, 27,6% de sexe féminin et 22% de sexe masculin disent que la délocalisation n'entraînerait pas la perte d'identité culturelle et traditionnelle. Tandis que 73,4% d'enquêtés de sexe féminin et 78% de sexe masculin soutiennent que la délocalisation pourrait entraîner une perte d'identité culturelle et traditionnelle.

Tableau 5. Crainte de perdre l'identité selon les tranches d'âges

		Crainte perte identité		Total
		Non	Oui	
Tranche d'âge	41 ans et plus	19	64	83
	De 25 ans à 40 ans	16	39	55
	En dessous de 25 ans	8	25	33
Total		43	128	171

Le constat fait est que 23% de nos enquêtés dont l'âge varie entre 41 ans et plus, 29% de ceux ayant 25 à 40 ans et 24% de moins de 25 ans n'ont pas peur de perdre leur identité culturelle et traditionnelle. Alors que 77% de ceux de 41 ans et plus, 71% de 25 à 40 ans et 76% dont l'âge est en dessous de 25 ans craignent de perdre leur identité s'ils sont délocalisés.

3.1.3 FACTEURS D'ORDRE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE

Les conditions économiques et les ressources financières des ménages jouent un rôle déterminant dans leur volonté à accepter ou à refuser la délocalisation. Les ménages les plus vulnérables sur le plan socio-économique sont davantage réticents à quitter leurs résidences actuelles. De plus, le souci lié à l'existence ou non d'infrastructures et les services de base dans les nouveaux sites de relocalisation influencent également la décision des ménages de résister à la délocalisation.

3.2 LES RETOMBÉES DE LA RÉSISTANCE DES MÉNAGES DANS LA VILLE DE BUKAVU À LA DÉLOCALISATION DES SITES IMPROPRES VICTIMES DES CATASTROPHES

La résistance des populations à la délocalisation des sites victimes des catastrophes a de nombreuses retombées qui affectent à la fois les individus concernés et les efforts de gestion des risques et de reconstruction.

Les catastrophes constituent une menace majeure pour la sécurité des habitants des zones exposées. En cas de nouvelle catastrophe, les ménages qui refusent de quitter les sites impropres sont souvent exposés à des risques supplémentaires, notamment: une plus grande vulnérabilité aux dommages physiques, une plus grande exposition aux risques sanitaires et une plus grande difficulté à accéder aux secours.

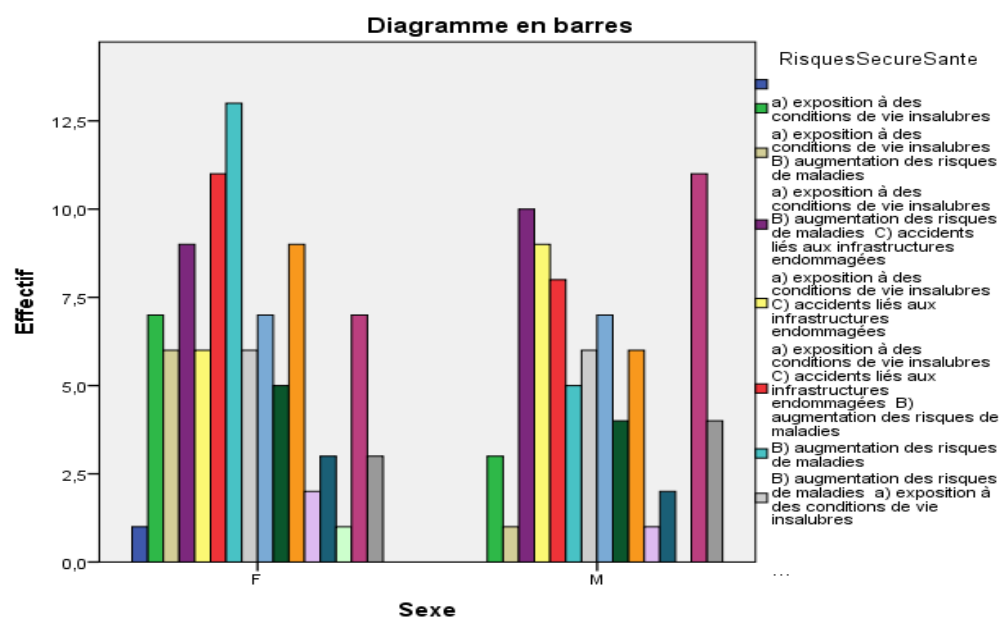


Fig. 5. Risque pour la sécurité et la santé en cas de refus de la délocalisation post sinistre

Au regard de cette figure, 60% de femmes enquêtées signalent que l'augmentation des risques de maladies et les accidents liés aux infrastructures endommagées sont les risques fréquents pour la sécurité et la santé alors que la majorité d'hommes ont retenu l'exposition aux conditions de vie insalubres.

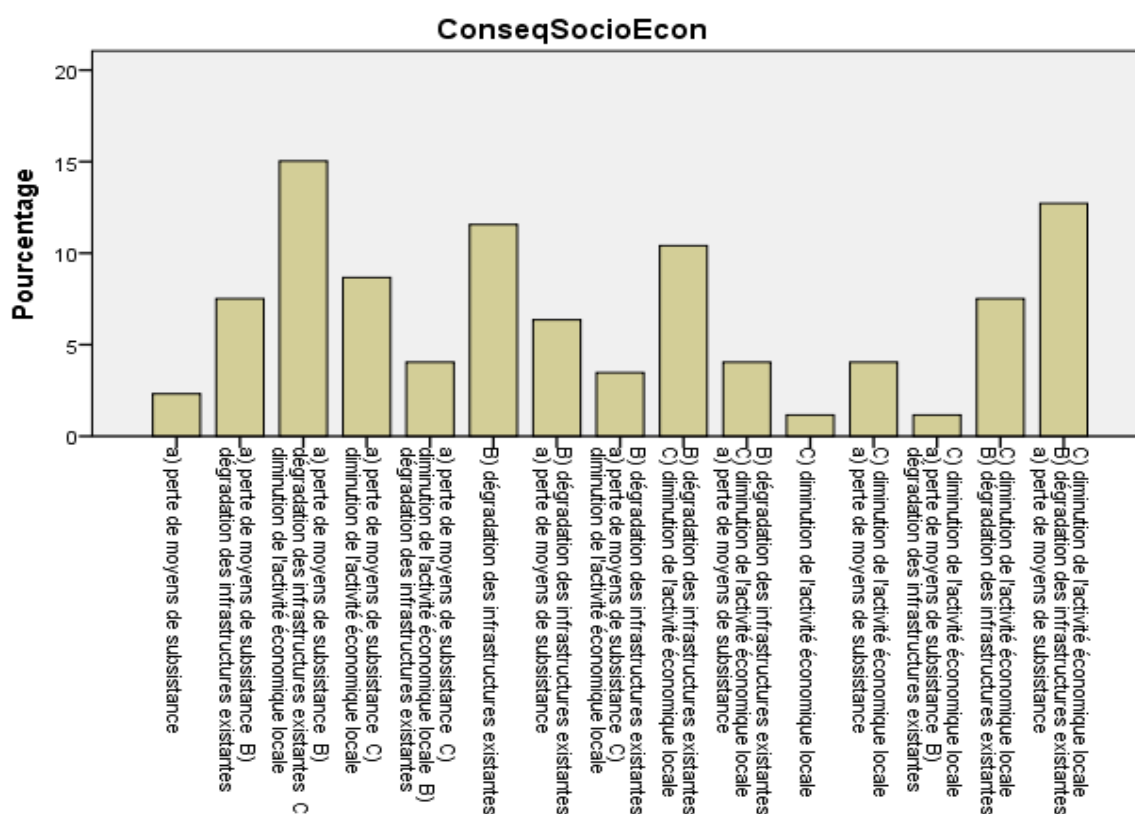


Fig. 6. Avis sur les conséquences socio-économiques de la résistance délocalisation post-sinistres

Des avis récoltés, l'ordre d'importance des conséquences de la résistance à la délocalisation met en tête la perte des moyens de subsistance, suivi de la dégradation des infrastructures existantes et de la diminution de l'activité économique locale. Par contre, 22% d'enquêtés pensent que la délocalisation ne peut engendrer aucune perte; 98% d'enquêtés justifient leur rejet par le fait qu'ils estiment

que le nouveau site de délocalisation ne soit suffisamment pas équipé en terme d'infrastructures de base (eau, électricité, santé, éducation, etc.).

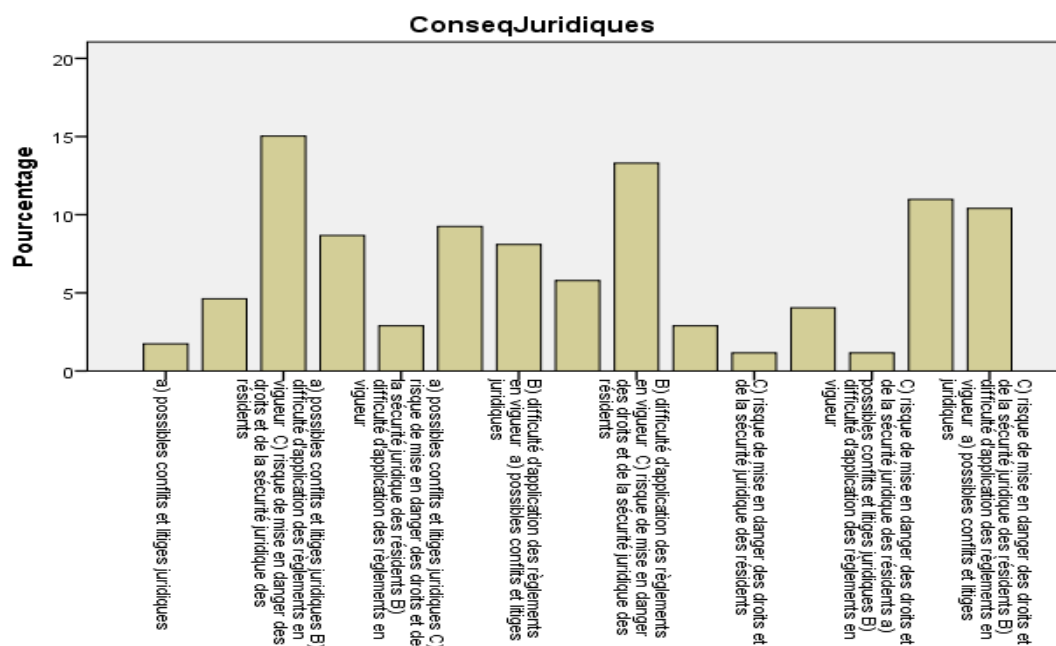


Fig. 7. Les conséquences d'ordre juridique du refus de la délocalisation

L'ordre d'importance des conséquences liées au rejet de la délocalisation citées est le suivant: la probabilité qu'il y ait des conflits et litiges juridiques sur le site de sinistre, des difficultés d'application des règlements en vigueur et le risque de la mise en danger des droits et de la sécurité juridique des résidents. D'après ce résultat, 54% attestent que les conséquences juridiques de la résistance à la délocalisation sont des possibles conflits fonciers et litiges juridiques. 46% disent que les conséquences juridiques sont les risques de mis en danger des droits et de la sécurité juridique des résidents.

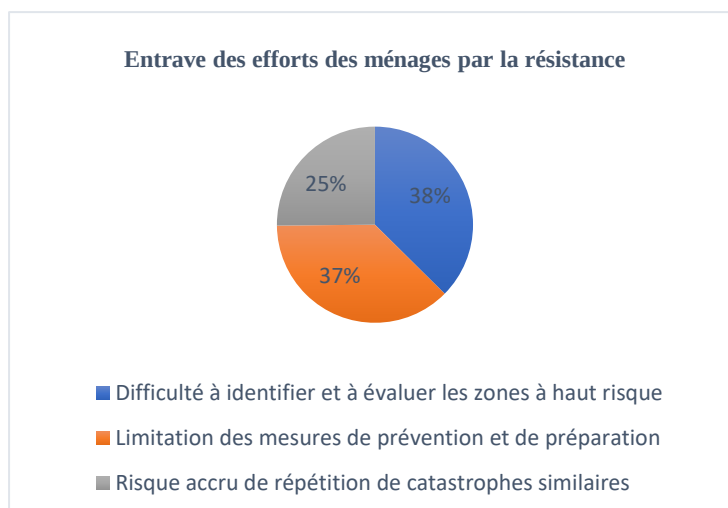


Fig. 8. Comment la résistance peut entraver les efforts

De cette figure, 38% d'enquêtés soutiennent que la résistance à la délocalisation entravera les efforts de prévention et de réduction des risques futurs car il y a eu une difficulté à identifier et à évaluer les zones à haut risque. 37% soutiennent la limitation des mesures de prévention et de préparation. 25% soutiennent le risque accru de répétition de catastrophes similaires.

Lorsque les ménages refusent de se faire délocaliser, cela crée une situation complexe sur le plan juridique, car les gens occupent illégalement des terrains inappropriés et s'exposent à des poursuites judiciaires. Surtout les occupants «profito-situationnistes». Les

autorités se retrouvent face à des enjeux de propriété des terrains, de droits d'occupation et de réglementations diverses après catastrophes.

3.3 LES PISTES DE SOLUTIONS POUR RÉDUIRE LA RÉSISTANCE DES MÉNAGES À LA DÉLOCALISATION DES SITES IMPROPRE ET/OU VICTIMES DES CATASTROPHES DANS LA VILLE DE BUKAVU

La résistance des populations à la délocalisation des sites victimes des catastrophes représente un défi majeur dans la gestion des risques et/ou la reconstruction après des catastrophes naturelles. Ce point aborde différentes pistes de solutions pour réduire cette résistance et faciliter la mise en œuvre de la délocalisation. Ces solutions nécessitent une approche inclusive, tenant compte des besoins, des préoccupations et des capacités des populations concernées.

3.3.1 AMÉNAGEMENT DES SITES DE RELOCALISATION

Il est essentiel de veiller à ce que les nouvelles zones de résidence offrent des conditions de vie sûres et dignes pour les ménages concernés. Cela implique la mise en place d'infrastructures résistantes aux catastrophes, telles que des constructions robustes, des routes, des systèmes de drainage adéquats et un accès à l'eau potable et à l'électricité. En créant des environnements sécurisés et fonctionnels, les ménages seront plus susceptibles d'accepter la délocalisation et de voir cette mesure comme une opportunité d'améliorer leur qualité de vie et leur sécurité.

Les avis sont partagés mais on peut en retenir ce qui suit.

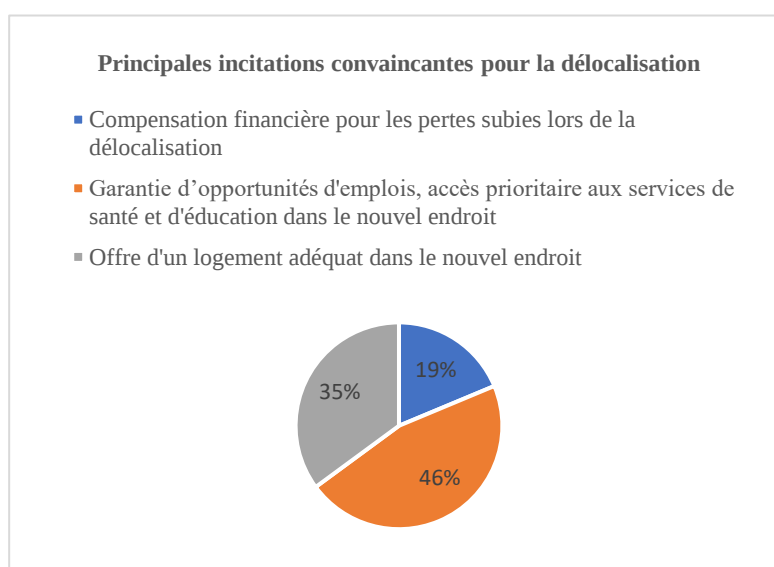


Fig. 9. Principales incitations convaincantes pour la délocalisation

Selon cette figure, 46% de nos enquêtés estiment que les incitations pour convaincre de soutenir la délocalisation sont les suivantes: une garantie d'opportunités d'emplois, un accès prioritaire aux services de santé et d'éducation dans le nouvel endroit. 35% réclament l'offre d'un logement adéquat dans le nouvel endroit. 19% sont pour la compensation financière pour les pertes subies lors de la délocalisation.

3.3.2 SENSIBILISATION À LA DÉLOCALISATION

Il est primordial de mettre en place des campagnes de sensibilisation adaptées afin d'informer les ménages sur les risques liés à leur lieu de résidence actuel, ainsi que sur les avantages et les opportunités offerts par la délocalisation. Cette sensibilisation devrait inclure des informations claires et accessibles sur les dangers potentiels, les mesures de prévention des catastrophes, les bénéfices de la relocalisation et les possibilités de reconstruction durable. En éduquant et en impliquant les ménages dans le processus de prise de décision, il est possible de favoriser une meilleure compréhension et une acceptation accrue de la délocalisation. En clair, il sera question de:

- Communiquer de manière transparente et claire sur les risques et la nécessité de délocaliser, en utilisant des canaux de communication adaptés à la population concernée (réunions publiques, médias locaux, etc.);
- Fournir des informations claires et accessibles sur les conséquences potentielles des catastrophes naturelles, les avantages et les alternatives de la délocalisation, les mesures de prévention et les opportunités offertes par les nouvelles installations;

- Impliquer activement les populations dans le processus de décision en organisant des consultations et en prenant en compte leurs préoccupations et leurs besoins spécifiques;
- Impliquer le leadership communautaire et les groupes locaux dans la sensibilisation afin d'accroître l'acceptation et la compréhension des risques encourus et des bénéfices potentiels de la délocalisation;
- La création d'un comité de quartier ou d'un groupe d'habitants chargé de sensibiliser la population aux risques liés aux sites impropres;
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation sur les risques liés à la résidence sur des sites impropres à la construction après des catastrophes naturelles. Cela peut être fait via des médias locaux, des réunions communautaires, des formations et des sessions d'éducation publique;
- Renforcer la confiance entre les populations et les autorités en mettant en place des mécanismes de communication transparente.

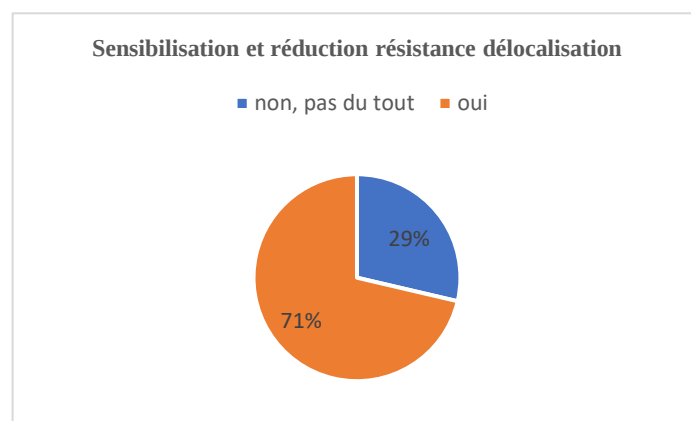


Fig. 10. Sensibilisation pour réduire la résistance à la délocalisation

Cette figure fait ressortir que 71% d'enquêtés soutiennent l'idée de la sensibilisation de la population aux risques encourus en restant sur des sites à haut risque peut réduire la résistance à la délocalisation. 29% soutiennent le contraire.

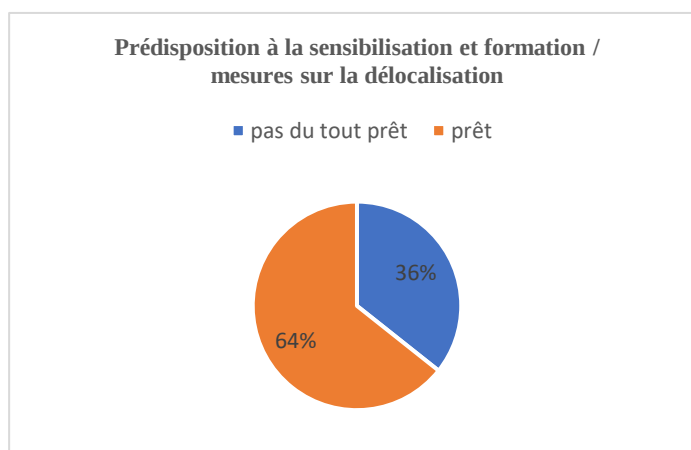


Fig. 11. Prédisposition à la sensibilisation et à la formation pour la délocalisation

Les données issues de cette figure attestent que 64% d'enquêtés se déclarent prêts à participer activement à des programmes de sensibilisation et de formation sur la délocalisation et les mesures de prévention des catastrophes naturelles. Par contre 36% soutiennent le contraire.

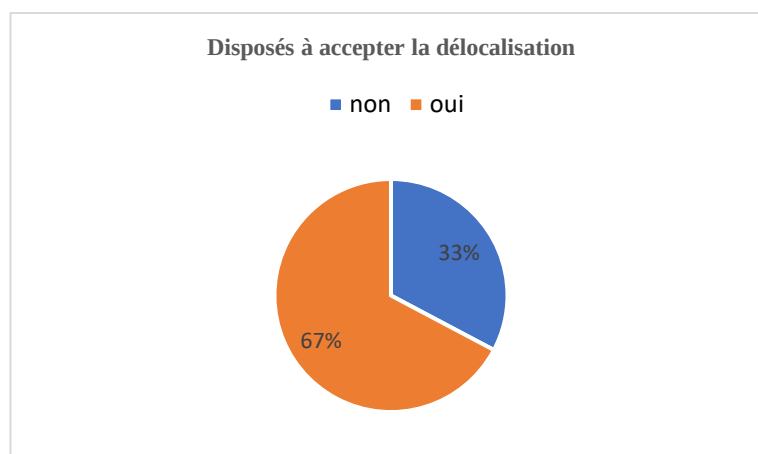


Fig. 12. *Disposition à accepter la délocalisation au terme d'une sensibilisation*

Cette figure fait ressortir que 67% de nos enquêtés sont en étroite accord avec l'idée de la délocalisation si les autorités locales impliquaient activement la population dans la prise de décision. 33% ne sont pas d'accord avec l'idée.



Fig. 13. *Avis de la population en cas d'implication des experts et organisations*

Cette figure fait ressortir que 74% des enquêtés soutiennent vivement la participation d'experts internationaux ou d'organisations spécialisées pour atténuer les craintes liées à la délocalisation. 26% soutiennent le contraire.

3.3.3 UNE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ALERTE PRÉCOCE

Des échanges avec les enquêtés, l'étude a retenu ce qui suit:

- Renforcer la résilience des nouveaux sites en intégrant des mesures de prévention des risques et en développant des plans d'urgence adaptés;
- La mise en place d'un fonds d'aide à la reconstruction pour les personnes délocalisées;
- Prévoir des fonds pour des infrastructures et des services de base dans les nouveaux sites en vue d'améliorer les conditions de vie des populations déplacées;
- Évaluer attentivement les risques liés aux catastrophes naturelles et concevoir les sites de délocalisation de manière à minimiser ces risques. Cela peut inclure la construction d'abris résistants aux catastrophes, la création de zones sûres et l'adoption de mesures de prévention adéquates; le respect des principes de développement durable en intégrant des espaces verts, en préservant les ressources naturelles et en favorisant la résilience de nouvelles communautés;
- Assurer une planification urbaine efficace en utilisant des plans d'aménagement du territoire et des codes du bâtiment appropriés pour garantir des normes de construction sûres et durables.

4 DISCUSSION DES RÉSULTATS

4.1 DES FACTEURS DE RÉSISTANCE DES MÉNAGES DANS LA VILLE DE BUKAVU À LA DÉLOCALISATION DES SITES IMPROPRES ET/OU VICTIMES DES CATASTROPHES

Dind [15] souligne que, dans la plupart des cas, aux Philippines comme ailleurs, les populations touchées par une catastrophe naturelle préfèrent revenir dans leur lieu de vie, afin « qu'à la catastrophe naturelle ne succède pas une catastrophe culturelle » par la perte de leurs références spatiales. Pour Beaudoin Michelle [16], le lieu joue un rôle important « dans la construction des identités individuelles et communautaires, dans l'encodage et dans la contextualisation du temps et de l'histoire, et dans la politique des relations interpersonnelles, communautaires et interculturelles ».

Les résultats de cette étude ne s'écartent pas des constats de Dind [15] et Michelle [16] car 68% d'enquêtés disent qu'ils sont beaucoup plus attachés à leur résidence. Malgré le danger encouru, 79% préfèrent rester dans le lieu de résidence actuelle. 71% d'enquêtés craignent que la délocalisation ne craie une perte des liens qui leur attachent au quartier d'origine. 75% ont peur de perdre leur identité culturelle et traditionnelle.

UNISDR [17] souligne tout de même dans son rapport que, la culture joue un rôle unique en tant que source du sens et de l'identité pour les communautés et les personnes. Laclemece [18] affirme, que même si le lien social, au travers de l'implication dans la Commune, la famille et les amis constitue un facteur certain menant vers la résilience, il n'est pas pour autant le seul. D'autres critères, liés aux personnes ou à l'environnement entrent également en compte, par exemple la récurrence des événements.

La majorité d'enquêtés (78%) montrent que, la délocalisation entraînerait une perte de moyens de subsistance et leurs sources de revenue. Les nouveaux sites de délocalisation ne seraient pas suffisamment équipés en termes d'infrastructures de base (eau, électricité, santé, éducation) (98% d'enquêtés). C'est ainsi que la population résiste à la délocalisation.

Pour Duchenne [19] de son constat face à l'éruption volcanique de 1749 qui n'a pas entraîné l'abandon définitif des sites de Sala et de Tanuan, la décision de rester, malgré l'existence de dangers potentiels, peut être influencée par divers facteurs, comme l'attachement à la terre, l'ensemble des avantages offerts par le lieu ou la perception des risques.

4.2 LES RETOMBÉES DE LA RÉSISTANCE DES MÉNAGES DANS LA VILLE DE BUKAVU À LA DÉLOCALISATION DES SITES VICTIMES DES CATASTROPHES NATURELLES

SIPC [20] souligne que les catastrophes naturelles ont toujours des dimensions sanitaires. Les dégâts qu'elles causent, affectent tous les secteurs de la société et la nation toute entière; Ainsi dire, les retombées de la résistance à la délocalisation entraveront les efforts de prévention et de réduction des risques futurs selon 38%; Ces retombées limiteront les mesures de prévention selon 37%, quand tous les secteurs de la société et la nation toute entière sont affectés.

Un rapport anonyme publié en 2019 montre que le bilan d'une catastrophe se solde souvent par des morts, des blessés et des malades. Après catastrophes, la population perd ses biens de valeur et reste sans abri. Il y a des familles démembrés et disparus.

Cette étude a retenu que les retombées de la résistance à la délocalisation en cas des nouvelles catastrophes naturelles sont l'augmentation des risques de maladies (40%), la perte de moyens de subsistance (54%) et la diminution des activités économiques locales (46%).

Alou [21] montrent que, la population revenue revivre en zones à risque après s'être déplacé à la suite de l'événement de 2012, elle a été de nouveau inondées en 2013.

RAFALIMANANA [22] a conclu que les mesures techniques de reconstruction sur le même endroit des cases d'habitations initiées n'étaient pas adéquates. Il souligne que si une inondation de même ampleur touche la localité dans le future, il est sûr que les cases d'habitation seront inondées de nouveau. Les résultats de cette étude ont retenu que les retombées sont les risques accrus de répétition de catastrophes similaires (25%) et des accidents liés aux infrastructures endommagées (60%).

Les Nations Unies [23] ont montré qu'auparavant, la reconstruction était souvent conçue dans le souci de permettre aux collectivités touchées par une catastrophe de retrouver les conditions qui prévalaient antérieurement. Cette conception a souvent conduit à reconstruire les mêmes conditions de risque qui existaient avant la catastrophe, préparant ainsi le terrain à de futures catastrophes. Récemment, les décideurs et les praticiens ont commencé à considérer d'autres façons de reconstruire sans reproduire ces mêmes conditions.

4.3 LES PISTES DE SOLUTIONS POUR RÉDUIRE LA RÉSISTANCE DES MÉNAGES À LA DÉLOCALISATION DES SITES VICTIMES DES CATASTROPHES NATURELLES DANS LA VILLE DE BUKAVU

Pour OIM [24], les questions de logement, terre et propriété (LTP) surviennent dans la plupart des situations de crise; lors des conflits, ainsi que lors des catastrophes naturelles. C'est particulièrement le cas lorsqu'une crise s'accompagne d'un important déplacement de population, ou lorsqu'elle se produit dans un contexte où des griefs ou difficultés LTP existent de longue date. À tout moment, les personnes touchées devraient pouvoir disposer d'un foyer sans redouter une expulsion forcée, ainsi que d'un lieu qui offre abri et sécurité et leur permette d'assurer leur subsistance. Cette étude a retenu que l'offre d'un logement adéquat dans le nouvel endroit (35%), la garantie d'opportunités d'emplois, l'accès prioritaire aux services de santé et d'éducation dans le nouvel endroit (46%) inciteront la population à soutenir la délocalisation.

Pour GFDRR [25], l'équipe d'évaluation des catastrophes doit consulter toutes les parties concernées au sein de la population, y compris des femmes et des hommes de tous âges et des groupes marginalisés ou défavorisés (minorités ethniques, religieuses, castes, etc.) afin de comprendre et de prendre en compte leurs expériences distinctes de la catastrophe, ainsi que leurs besoins et priorités propres en vue de la reconstruction et du relèvement. Si les autorités locales impliquent activement la population dans la prise de décision sur la délocalisation, 67% de la population dit qu'elle sera prête à accepter la délocalisation. C'est à ce moment-là qu'elle va participer activement à des programmes de sensibilisation et de formation sur la délocalisation et les mesures de prévention des catastrophes naturelles (64%).

Quant à BACHP [26], une réduction efficace des risques en cas de catastrophe nécessite la participation de la collectivité. La participation des collectivités dans la conception et l'exécution des activités contribue à faire en sorte qu'elles soient bien adaptées aux vulnérabilités et aux besoins réels des personnes touchées. Cet engagement permet d'éviter les problèmes et les effets secondaires au moment où le danger (l'aléa) se matérialise. L'incorporation de perspectives locales dans les décisions et les activités permet également de faire en sorte que les changements dans la vulnérabilité et la perception des risques soient reconnus et pris en compte dans les processus institutionnels, les évaluations des risques et autres programmes et politiques. Les résultats de cette étude soutiennent que la participation d'experts internationaux ou d'organisations spécialisées pourrait aider à atténuer les craintes liées à la délocalisation (soutenu par 74% d'enquêtés).

5 CONCLUSION

La délocalisation des populations vivant sur des sites impropres à la construction et ceux victimes des catastrophes naturelles est un processus complexe qui doit tenir compte de multiples facteurs et des défis considérables. Les résistances rencontrées proviennent de diverses sources, allant des liens socio-culturels avec leurs lieux de résidence actuels, aux préoccupations financières et à un manque de confiance envers les autorités.

Elle entraîne de multiples conséquences, tant pour les individus concernés que pour les efforts de gestion des risques et/ou de reconstruction. Sur le plan social, elle entrave les efforts de prévention et de réduction des risques futurs. Sur le plan économique, elle rend grave la perte de moyens de subsistance et la détérioration des conditions de vie. Sur le plan environnemental, elle entraîne une exposition continue aux maladies et aux risques de catastrophes naturelles et une pression supplémentaire sur les ressources naturelles. Sur le plan judiciaire, elle provoque une insécurité car les gens occupent illégalement des terrains inappropriés et s'exposent à être sujets à des poursuites légales. Souvent des difficultés à identifier les limites de la parcelle.

Les cas de résistance des ménages à la délocalisation des sites victimes des catastrophes naturelles ou accidentelles seront réduites en mettant en œuvre une approche inclusive qui associe les populations concernées dans le processus de décision. La viabilisation des sites d'accueil, la communication transparente des informations et des garanties pour assurer leur bien-être futur sont essentielles. Ensuite, une mise en place de mécanismes de participation communautaire, de programmes de formation et de renforcement des capacités, ainsi que le développement de stratégies alternatives, telles que des solutions de reconstruction résilientes sont envisageables. En intégrant ces solutions dans les politiques et les pratiques de gestion des risques, il est possible de garantir une délocalisation plus juste, respectueuse des droits des individus et propice à une reconstruction durable et résiliente face aux catastrophes naturelles.

REFERENCES

- [1] Veyret, Y., & Reghezza-Zitt, M. (2005). *Les risques naturels et technologiques*. Paris: Armand Colin.
- [2] UNDRR. (2019). *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction*. Geneva: United Nations Office for Disaster Risk Reduction.
- [3] CRED & UNDRR. (2020). *The Human Cost of Disasters: An Overview of the Last 20 Years (2000-2019)*. Brussels: Centre for Research on the Epidemiology of Disasters (CRED) & United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNDRR).
- [4] UNDRR. (2015). *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction: Making Development Sustainable – The Future of Disaster Risk Management*. Geneva: United Nations Office for Disaster Risk Reduction.
- [5] Jourdin et Garry. (2021). La perception des acteurs du risque sismique et de leur capacité d'adaptation aux séismes: Cas de l'Anse-à-Veau (Haïti): s.n., 2021.
- [6] ENDA. (2008). *Disaster risk reduction in west and central Africa: local perspectives*. Dakar: s.n.
- [7] Fatshimetrie. (2023).: Effondrement d'un immeuble à Bukavu: Les raisons d'une catastrophe annoncée, Rapport.
- [8] Bunduki K., Mushayuma N., Tambala T., Materanya C., and Matembera B. (2015), Cartographie des sites sinistrés par les glissements de terrain du 17 au 26/01/2014 dans le bassin du Lac Kivu à Bukavu, Sud-Kivu, RD Congo: International Journal of Innovation and Scientific Research, ISSN 2351-8014 Vol. 14 No. 2 Apr. 2015, pp. 118-126 © 2015 Innovative Space of Scientific Research Journals, <http://www.ijisr.issr-journals.org/>.
- [9] Amani Baliahamwabo. (2017). Analyse des facteurs environnementaux du lotissement des rives du lac Kivu et l'implication des autorités administratives dans la protection environnementale: cas de la ville de Bukavu, 2017, Vol. No. 28. ISSN 2351-8014.
- [10] www.caritasdeveloppmentbukavu.org. (2019). [En ligne].
- [11] Ngaboyeka Pascal D. (2020). Bukavu: des maisons construites sur des sites à haut risque seront démolies par force, Rapport 2020.
- [12] Presse, Agence Congolaise de. (2022). Sud-Kivu: pour la délocalisation des habitants des sites à haut risque à Bukavu. <https://acp.cd/province/sud-kivu-pour-la-delocalisation-des-habitants-des-sites-a-haut-risque-a-bukavu/>. [En ligne] 2022.
- [13] Aganze Moïse. (2022). Bukavu: La société civile appelle le ministre de l'urbanisme à s'impliquer pour délocaliser des habitants vivant sur des sites impropres à la construction, Rapport de 2022.
- [14] Witness, CONGO. (2023). L'exode rural et la mauvaise urbanisation parmi les causes des incendies (Congo Witness): s.n., Bukavu, 2023.
- [15] Dind Jean-Philippe. (2006). Reconstruction, réduction de la vulnérabilité et développement durable. La reconstruction de l'habitat en milieu urbain après l'ouragan Stan au Mexique. 2006.
- [16] Beaudoin Michelle. (2018). Analyse des solutions possibles aux inondations dans le centre urbain d'Ottawa et de Gatineau. Ottawa: <https://resilientfoodsystems.weebly.com>
- [17] UNISDR. (2013). Rapport sur les consultations concernant le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2): Cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (CAH2). 2013.
- [18] Laclémence Patrick. (2016). Pluies extrêmes et submersions rapides: Solidarités sociales et économiques au service de la résilience ? Rapport, Janvier 2016.
- [19] Duchene, Julie. (2019). Le volcan Taal, entre passé et avenir. 2019.
- [20] SIPC. (2010). Des hopitaux à l'abri des catastrophes. Réduire les risques, protéger les installations sanitaires, sauver des vies. 2010.
- [21] Alou Adam Abdou. (2018) « La ville de Niamey face aux inondations fluviales: Vulnérabilité et résilience des modes d'adaptation individuels et collectifs ». Thèse Géographie. Université Grenoble Alpes; Université Abdou Moumouni, français; NNT: 2018GREAU028. Tel.01945249.
- [22] Rafalimanana Maminiaina. (2018). La réponse post-catastrophe pour le développement durable de la communauté. 2018.
- [23] Nations Unies. (2008). Préparation à une réponse efficace en cas de catastrophe: Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes. New York: s.n., 2008.
- [24] OIM. (2018). Intégrer les questions de logement, terre et propriété aux principaux processus de planification de l'action humanitaire, de la transition et du développement. 2018.
- [25] GFDRR. (2014). *Post-Disaster Needs Assessment (PDNA) Guidelines: Volume A – Overview*. Washington, DC: Global Facility for Disaster Reduction and Recovery, World Bank.
- [26] BACHP. (2008). Réparation en vue d'une réponse efficace en cas de catastrophe. Ensemble de directives et indicateurs pour la mise en œuvre de la priorité 5 du Cadre d'action de Hyogo. Genève: s.n.